



Mise à jour : Mai 2024

BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences permet à toute personne, en activité ou pas, de faire le point sur **ses compétences professionnelles et personnelles** mais également sur ses souhaits de carrière dans le but de définir un projet professionnel et, si nécessaire, un parcours de formation adapté ou une VAE.

OBJECTIFS

- Mettre les compétences de la personne accompagnée au service d'un projet professionnel viable associé aux réalités économiques du territoire.
- Formaliser dans ce cadre le projet professionnel sur lequel la personne accompagnée pourra s'appuyer dans la perspective d'une prochaine prise de poste.

PUBLICS CONCERNES

- Les accompagnements sur les bilans de compétences s'adressent à toutes personnes désireuses de faire le point sur son avenir professionnel.
- Statuts des personnes accompagnées : toutes personnes active, notamment les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, et les salariés du secteur public.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Après un 1^{er} contact, un entretien préalable est réalisé à une date fixée d'un commun accord avec la personne afin de s'assurer de la motivation et de l'implication du candidat.
- Sous couvert des résultats de cet entretien, dans un délai de 15 jours, l'accompagnement Bilan de Compétences est engagé en accord avec la personne en tenant compte de ses disponibilités.
- Avant chaque accompagnement un questionnaire est adressé à la personne afin d'identifier d'éventuels aménagements spécifiques pour accompagner des personnes en situation de handicap.

ORGANISATION

- ✓ **Durée** : 24 heures réparties sur 3 mois
- ✓ **Dates** : à définir avec la personne accompagnée

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

✓ L'étape préliminaire (3 heures)

Etude des besoins de la personne et présentation de la méthodologie d'accompagnement à venir, les échéances et la répartition de travail entre le Conseiller en Bilans de Compétences et la personne accompagnée.

✓ L'étape d'investigation (17 heures, soit 5 entretiens)

Elaboration du projet professionnel.

✓ L'étape de conclusion (4 heures)

Sous couvert de l'accompagnement mis en œuvre, le demandeur **détermine son plan d'action**, les moyens de parvenir à ses objectifs (emploi, formation, VAE...) et les différentes étapes attendues pour y parvenir.

De son côté, le Conseiller en Bilans de Compétences remet à la personne accompagnée **un document de synthèse strictement confidentiel** qui scelle la fin du bilan de compétences.

SPECIFITES



- ✓ Durée : 24h maximum réparties sur 3 mois.
- ✓ Lieux : MFR Entre Deux Mers à la Sauve
- ✓ Évaluation de l'action grâce aux fiches supports d'accompagnement qui permettent de définir le degré de cheminement et d'atteinte du plan d'action professionnel.
- ✓ Suivi de l'action : entretien de suivi proposé à la fin de l'accompagnement comprise entre 6 à 12 mois.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- ✓ Accompagnement en présentiel et distanciel.

✓ Moyens pédagogiques :

Les méthodes utilisées font que la personne accompagnée est pleinement investie dans la réalisation de son bilan de compétences.

Tout au long de son bilan, elle confronte les informations apportées par son Conseiller avec les réalités du terrain (visites d'entreprises, questionnaires auprès des professionnels...), l'objectif étant de faire coïncider son projet professionnel avec les réalités du terrain.

Des fiches supports et un outil Excel dédiés aux bilans de compétences sont utilisés pour formaliser le projet de la personne.

Le plan d'action qui découle de cet accompagnement constitue le principal moyen d'évaluation de l'accompagnement engagé. Ce plan d'action doit définir avec clarté le projet professionnel de la personne.

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Accompagnement accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

- **Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE**

- Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
- Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques

COUT par participant

- ✓ Eligible au CPF ou plan de développement des compétences (OPCO)
- ✓ Chaque bilan de compétences engagé par la MFR Entre Deux Mers est fixé à 1 900 € par accompagnement de 24 heures et par personne.

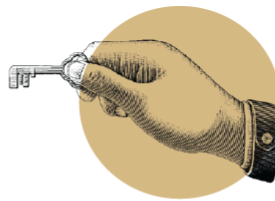
Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



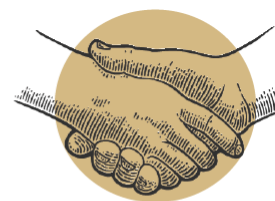
**Plan d'action
personnalisé**



**Fiches supports
et outil Excel**



**Connaissance des
réalités du terrain**



**Suivi après
l'accompagnement**

CONTACTS

Secrétariat MFR :

mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

Maryne PHILIPPE

maryne.philippe@mfr.asso.fr

Laure GUOLO

Laure.guolo@mfr.asso.fr

Référents :

Diane KRAEMER, Référente handicap

Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Jean-Luc BLANCAND, Référent Apprentissage

Jeanluc.blancand@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité

Stephane.peyredieu@mfr.asso.fr



67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
Tél : 05 56 23 01 32
mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr

